MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le 25 juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :

19 juin 2009

Convocation en urgence

Conseillers en exercice: 27
Présents: 15
Procuration: 4
Votes: 19

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 25 JUIN 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, BOUCHET Caroline, LESCOT Vincent

JULLIAN Madeleine a donné pouvoir à PANCIN

Pierre

PACCHIONI Maryse a donné pouvoir à BASNEL

Françoise

POUJOL Odile a donné pouvoir à MISTRAL

Christelle

DELABRE Éric a donné pouvoir à LEYDET Michel

Absents excusés:

TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, GAVANON Michel, RICARD André, NIETO Corinne, MARCEL David, TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Françoise BASNEL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que le Conseil doit se prononcer sur la procédure d'urgence qui a été retenue pour convoquer le conseil municipal. La Préfecture rejetant la délibération qui a fixé les taux d'imposition communaux 2009, une nouvelle délibération doit être prise avant fin juin pour permettre l'établissement des rôles d'imposition.

L'avis de la Préfecture ayant été reçu par e-mail le 18 juin dernier, la règle de convocation classique d'un conseil municipal qui prévoit 5 jours entre la date d'envoi de la convocation et le jour de la séance ne permettait pas de convoquer le conseil dans des délais satisfaisants.

Il a donc été décidé de recourir à une convocation en urgence qui permet de réduire le délai de convocation à 3 jours.

Les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, la procédure d'urgence qui a été retenue pour la convocation de la présente séance du Conseil Municipal

1. Vote des taux d'imposition

Rapporteur: Max GILLES

Les services de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ont rejeté la délibération qui a fixé les taux d'imposition 2009, car la décision prise lors du vote du budget ne respecte pas la règle de lien entre les taux fixée par la loi de finances.

En effet, lors d'une augmentation du taux de la taxe d'habitation (TH), l'évolution du taux de foncier non bâti (FNB) ne peut être supérieure à celle de la taxe d'habitation. Or, lors du Conseil de mars dernier, le taux de TH a été augmenté de 2,44 % et celui de FNB de 3 %.

Le Conseil doit donc annuler la précédente délibération et adopter de nouveaux taux d'imposition 2009.

Deux hypothèses sont envisagées :

- fixer les nouveaux taux en retenant l'évolution qui avait été décidée pour la TH, soit 2.44 %
- fixer les nouveaux taux en retenant l'évolution qui avait été décidée pour le FNB, soit 3 %

	Taux	Taux 2009	évolution	Bases	Produit	Evolution	Taux	Produit	Evolution	Taux	Produit
	2008	voté	evolution	2009		selon TH	selon TH	selon TH	selon FNB	selon FNB	selon FNB
Taxe d'habitation	12,69	13,00	2,44%	5 267 000	684 710	2,44%	13,00	684 710	3,00%	13,07	688 397
Foncier bâti	13,87	14,56	4,97%	3 418 000	497 661	4,97%	14,56	497 661	4,97%	14,56	497 661
foncier non bâti	36,93	38,04	3,01%	250 300	95 214	2,44%	37,83	94 688	3,00%	38,03	95 189
TOTAL				<u> </u>	1 277 585			1 277 059		-	1 281 247

Monsieur le Maire propose de retenir l'hypothèse d'augmentation des taux de TH et de FNB de 3 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2009 à :

- 13,07 %: taxe d'habitation;
- 14,56 % : taxe foncière bâti ;
- 38,03 % : taxe foncière non bâti

2. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers deux cérémonies :

- La réception des dirigeants et joueurs du Racing Club Eyraguais pour honorer la saison rugbystique écoulée et les brillants résultats obtenus
- L'apéritif de départ à la retraite de Michèle ESPIGUE qui se tiendra le 29 juin à 18 H dans les locaux de la maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.